



Directive 305 (1970)¹

Situation des réfugiés grecs

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant que le problème des Grecs se trouvant en exil du fait du régime qui a pris le pouvoir après le coup d'Etat en 1967 est loin d'être résolu,
2. Charge sa commission de la population et des réfugiés de suivre le problème des Grecs en exil et de faire rapport à l'Assemblée en temps opportun.

1. 4e séance 20 avril 1970

